Commune de Léglise

Nos réf. : ***PUN 2026/001***
Réf. Recours : ***10025345***

Province de Luxembourg | COMMUNE DE LEGLISE | Arrondissement de Neufchâteau

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT (A.G.W. 04.07.2002 – Annexe X)

AVIS D'OCTROI PARTIEL SUR RECOURS contre DECISION DE REFUS PERMIS UNIQUE

Le Collège communal,

Porte à la connaissance de la population qu'une décision a été prise **en date du 10/11/2026** par le Gouvernement Wallon concernant le recours introduit par la société STORM 47 (Borsbeeksebrug, 22 à 2600 Antwerpen (Berchem) contre le permis unique qui lui a été refusé en date du 15 juin 2026 pour construire et exploiter 3 éoliennes au sein un établissement situé entre les villages de Mellier, Léglise, Thibessart, à 6860 Léglise et cadastré 1e division, section D numéro 748C - 4e division, section C numéro 513D- 591D.

La décision du Gouvernement wallon est la suivante :

- 2 éoliennes autorisées sur les 3 reprises dans la demande de permis unique.

Le dossier peut être consulté **du 23/11/2026 au 14/12/2026 inclus** à l'Administration communale de Léglise (Rue du Chaudfour 2 à 6860 LEGLISE) chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le samedi, sur rendez-vous, de 9 à 12 h. Pour les consultations le samedi matin, un rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Brigitte MATHU (063/43.00.08) ou Mme Orphise PERLEAU (063/43.00.02).

Tout tiers intéressé peut introduire un recours auprès du Conseil d'Etat (Rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles) dans les 60 jours à compter de la date de notification de la décision contestée. Un vademecum a été rédigé par le Conseil d'Etat sur son site https://www.raadvst-consetat.be/fr/introduire-un-recours/ :

https://www.raadvst-consetat.be/media/3r1jivzx/vademecum-f.pdf

A Léglise, le 20/11/2026.

Par le Collège communal,

Le Directeur général

(s.) M. CHEPPE

Le Bourgmestre

(s.) S. HUBERTY